



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Projet « PARATGE » - Présentation du schéma de développement culturel du Clermontais.

Monsieur MALLET rapporte :

Le *paratge* a été sans conteste l'une des inventions intellectuelles les plus remarquables du Moyen Age occitan.

Ce terme désigne un comportement réunissant plusieurs caractéristiques qu'il est difficile de trouver réunies chez une seule personne, à savoir sens de l'honneur, droiture, amour, respect de soi et des autres dans tous les domaines, qu'ils soient politique, sentimental ou religieux et refus du droit du plus fort. Le « *paratge* », c'est en somme l'égalité d'accès à l'excellence malgré la différence des origines et des façons de faire.

C'est sous le signe de cet idéal de perfection, apparu au XIIème siècle dans la langue des troubadours, qui n'a pas d'équivalent en français et qui contient toutes les valeurs ou presque de la démocratie et du vivre-ensemble, qu'a été placée la démarche de co-construction du projet culturel du Clermontais.

Contexte

Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de communes du Clermontais prend la compétence culture, d'abord circonscrite à l'action du Théâtre transféré de l'Office Culturel du Clermontais et avec le réseau de lecture publique en ligne de mire.

En mars 2014, suite aux élections municipales, un nouvel exécutif est mis en place. Denis Mallet devient vice-président en charge du développement culturel et souhaite lancer une démarche de co-construction du projet culturel de territoire.

En septembre 2014, le Théâtre de Clermont l'Hérault devient Le Sillon, théâtre intercommunal du Clermontais. Autour du projet artistique porté par son directeur, Fabien Bergès, la Communauté de communes signe avec le Ministère de la Culture – DRAC Languedoc-Roussillon, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault, une convention triennale qui fait du Sillon une scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public.

En juin 2015, l'élaboration du projet culturel est lancée.

La démarche

Sous l'impulsion du Vice-président au développement culturel, les élus de la Communauté de communes décident de co-construire le projet culturel avec les acteurs du territoire, en organisant notamment des temps de concertation et d'échange.

Cette action s'inscrit dans la démarche Agenda 21 de la collectivité, dont le plan d'action labellisé Agenda 21 local France, a fait l'objet d'une évaluation et d'une réactualisation en 2015. Cette réflexion autour du projet culturel constitue ainsi une composante du **Projet de développement durable du Clermontais**.

Sous la responsabilité du Vice-président délégué au Développement culturel, le service Communication Agenda 21, le Théâtre le Sillon, le Réseau Jeunes et le Service Tourisme, ont organisé cette concertation qui s'est déroulée en plusieurs phases.

De juin à novembre 2015, s'est déroulée une première phase de **consultation** avec des rencontres dans chacune des 21 communes du Clermontais et deux réunions thématiques avec les personnalités qualifiées et les partenaires institutionnels. Lors de cette phase, 70 élus communaux et 110 acteurs culturels, amateurs ou professionnels, et associatifs se sont librement exprimés.

Cela a été l'occasion de faire connaissance et d'établir un état des lieux des actions, des besoins, des envies, des enjeux et des problématiques des uns et des autres dans le domaine du développement culturel.

Une place toute particulière a été accordée aux jeunes afin de recueillir également leurs avis et attentes à travers un questionnaire en annexe. Ce dernier a été diffusé pendant les vacances d'automne au cours des animations du Réseau Jeunes, mais également par la Mission Locale Jeunes et l'Espace Santé Jeunes, le CCAS de Fontès, ou par des enseignants des collèges de Clermont l'Hérault et de Paulhan ou des Lycées René Gosse et du Cep d'Or dans le cadre des actions de compagnonnage du théâtre le Sillon. Le questionnaire a aussi été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Clermontais et sur la page Facebook du Réseau Jeunes. Près de 200 questionnaires ont ainsi été recueillis et analysés.

Le diagnostic de la 1^{ère} phase a fait apparaître des sujets récurrents (la lecture publique, les équipements, les festivals...) et des problématiques transversales (la circulation de l'information, la cohésion entre les acteurs et les actions, la valorisation de l'existant, le développement du sentiment d'appartenance et du lien social, l'ouverture d'esprit...).

Afin de débattre du diagnostic, dans un cadre supra communal, la Communauté de communes du Clermontais a organisé le **19 décembre 2015** à Paulhan, **une journée d'échanges**, intitulée « Paratge, l'égalité dans la différence ». Près de 10 réunions interservices ont été nécessaires pour préparer ce rendez-vous. Plus de 100 personnes dont une trentaine d'élus, représentant 15 communes du Clermontais ont participé aux différents ateliers thématiques*.

Chaque atelier a été animé par un intervenant différent puis un rapporteur a livré une synthèse des débats en assemblée plénière. 4 artistes ont assisté aux échanges et proposé une introduction artistique du thème de l'atelier et une restitution décalée, jouée, chantée, dansée, poétique ou humoristique de ce qui a été dit. Un grand témoin a fait la synthèse de la journée d'échange.

***Les ateliers :**

Atelier 1 : Du populaire à l'exigeant, comment articuler des acteurs et des projets culturels différents ?

Atelier 2 : L'aménagement culturel de notre territoire : lieux, espaces, équipements.

Atelier 3 : De fantastiques ressources patrimoniales : comment les valoriser ?

Atelier 4 : Territoire de vie, terre d'échange et d'accueil : la culture comme vecteur d'une sociabilité nouvelle.

Atelier 5 : Les jeunes et la culture : quels enjeux, quelles propositions ?

Atelier 6 : Quel réseau de lecture publique ?

Atelier 7 : La saison estivale, un enjeu touristique et culturel.

Atelier 8 : Animer le territoire : la place de la vie associative dans la dynamique culturelle.

Dans un troisième temps, **entre mars et juin 2016**, forts des synthèses élaborées dans les phases de consultation et d'échange, les élus de la **commission culture et tourisme** de la Communauté de communes, accompagnés des responsables des services théâtre, tourisme et communication-agenda 21, se sont réunis à quatre reprises pour discuter des orientations stratégiques et débattre d'un plan d'actions.

Les enjeux

Le diagnostic et la concertation ont permis de dégager les enjeux suivants :

1. Etre visible de l'intérieur comme de l'extérieur

Le projet culturel doit permettre le rayonnement culturel de la Communauté de communes afin d'en développer l'attractivité (création d'une résonance externe au territoire, développement de partenariats et d'échanges avec des structures extérieures à notre territoire...). Il doit également se caractériser par une lisibilité susceptible de permettre une bonne identification interne.

2. S'inscrire dans une dimension territoriale large

Le projet culturel doit couvrir ou concerner plusieurs communes de la Communauté de communes, voire dialoguer avec des territoires limitrophes, de façon à ce que les publics concernés puissent se l'approprier facilement et consolident ainsi leur sentiment d'appartenance (développer l'itinérance des spectacles, organiser des résonances d'un événement sur plusieurs lieux, s'appuyer sur des lieux relais locaux...).

3. Permettre la participation de tous les habitants

Le projet culturel doit encourager la participation de tous les habitants, sans exclusive, aux actions culturelles de façon à favoriser la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance à l'espace local (développer la participation par des échanges avec les acteurs culturels, organiser des débats, proposer des ateliers...).

4. Organiser des échanges transversaux

Le projet culturel doit permettre les interactions entre différents secteurs (création, diffusion et enseignement) et favoriser la réflexion entre les champs culturels (développer les activités éducatives autour de spectacles, d'éléments du patrimoine, de rencontres entre professionnels et amateurs, d'expositions sur les lieux de spectacles...).

5. Encourager la qualité des œuvres

Le projet culturel doit favoriser la production et la diffusion d'œuvres de qualité sur son territoire en s'appuyant sur une expertise professionnelle (qualifier les œuvres artistiques, proposer des œuvres apportant une plus-value artistique...).

6. Favoriser la vie associative et apporter au bénévolat un juste degré de reconnaissance et d'estime

Les axes stratégiques

Pour répondre à ces enjeux, quatre axes stratégiques sont dégagés :

Axe 1 : Le théâtre comme pivot du projet culturel du territoire

Scène conventionnée pour le théâtre dans l'espace public, le Sillon répond depuis plusieurs années à l'ensemble des enjeux détaillés précédemment.

Grâce à une diffusion des spectacles sur l'ensemble du territoire, grâce aussi à des projets d'infusion et d'éducation artistique qui promeuvent la participation des habitants et les partenariats associatifs et parce que l'approche « espace public » stimule la transversalité, le Sillon est déjà par lui-même un projet culturel de territoire. Structuré (cinq agents permanents), reconnu par les partenaires (Etat et collectivités territoriales), le Sillon doit jouer le rôle de pivot du projet culturel du territoire en créant des synergies avec les autres axes stratégiques.

Plus largement, parce qu'il est aussi le cœur d'activités associatives importantes et parce qu'il permet de toucher un public large et de fédérer de nombreux partenaires, le spectacle vivant doit rester l'axe prioritaire du développement culturel du territoire.

Axe 2 : Le développement culturel estival et l'accompagnement de la dynamique associative

La période estivale apparaît comme un moment important du développement culturel à venir. D'abord parce que c'est une période de fermeture du Théâtre et qu'à ce jour la Communauté de communes ne propose pas d'actions culturelles de fin juin à début septembre. Ensuite, parce de nombreux acteurs associatifs – certains subventionnés par l'intercommunalité – interviennent à ce moment-là de l'année. Enfin, parce que cette question est intimement liée à celle du développement touristique, autre axe majeur du projet global du territoire.

Plutôt que de créer un événement phare nouveau, c'est en s'appuyant sur les acteurs associatifs du territoire que la Communauté de communes entend asseoir son projet de développement culturel estival, notamment en consolidant les événements existants et en permettant leur déploiement d'intérêt intercommunal. Une politique de conventionnement, voire de labellisation de certains événements doit permettre d'engager une démarche de coopération vertueuse et d'éviter ainsi la logique de guichet.

Au-delà de l'été, le projet culturel passera par l'accompagnement de la dynamique associative notamment en termes de communication, de reconnaissance et de soutien logistique. L'investissement dans des équipements structurants, bien que nécessaire, est pour le moment repoussé.

Axe 3 : L'animation du patrimoine

Notre territoire dispose de grandes ressources patrimoniales qu'il convient de valoriser, notamment parce que c'est un facteur fort d'identité et d'identification.

Depuis plus de dix ans, la Communauté de communes a mené des actions en faveur de la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire. En 2005, un projet de signalétique permettant une auto-visite

a été mis en place dans une quinzaine de communes. Depuis 2009, sont organisées les Balades du Clermontais, une fois par mois, en lien avec les associations du patrimoine, une commune et une thématique est mise à l'honneur. Ces balades sont gratuites.

Sans projeter pour le moment un programme d'investissement et de restauration, il est envisagé de développer les animations et actions de valorisation ainsi que de renforcer le soutien technique aux nombreuses associations investies dans le domaine.

Des thématiques prioritaires d'approche du patrimoine seront dégagées. D'après les éléments de la consultation, les pistes qui apparaissent les plus pertinentes sont :

- Le patrimoine viticole
- Les paysages, le patrimoine naturel et géologique
- Le patrimoine immatériel
- L'occitanité
- Le patrimoine républicain

Par ailleurs, suite à une demande croissante, la collectivité s'efforcera de renforcer ses actions à visée éducative auprès d'un public scolaire tout comme le fait déjà la Sillon pour le spectacle vivant.

Axe 4 : La construction d'un réseau de lecture publique

La lecture publique est peut-être le secteur culturel le plus partagé puisque la majorité des communes du territoire disposent d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Cependant, ce réseau est très hétérogène en termes de collections, de nombre de lecteurs, de qualité des locaux, de professionnalisation...

La construction d'un réseau intercommunal doit permettre une amélioration globale de la qualité et une harmonisation progressive des établissements. Le transfert des personnels et des bâtiments n'est pas envisagé, l'intégration passera par la mise en réseau des animations et des collections.

Pilotage et évaluation

Le pilotage politique est assuré par le Vice-président au développement culturel et par la commission culture.

Le pilotage technique est assuré par un Directeur des Affaires Culturelles, qui coordonne l'ensemble des missions du projet culturel, sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Une interconnexion étroite est établie avec les **services tourisme et communication** pour la réalisation de certaines actions.

4 postes sont nécessaires pour assurer les nouvelles missions :

- Secrétaire général(e) du Théâtre
- Chargé(e) de développement culturel et de coordination du tissu associatif
- Animateur(trice) du patrimoine
- Responsable du réseau de lecture publique

L'évaluation du projet se fait de plusieurs manières :

- Bureau de l'exécutif : 1 fois par mois
- Commission culture : 4 fois par an
- Journée de la culture (élus, acteurs associatifs, habitants) : 1 fois par an.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur MALLET,

PREND ACTE de la présentation du projet « PARATGE »

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-25-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016